



Trois préavis acceptés à l'unanimité

56 des 91 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le 22 mars pour un Conseil extraordinaire relatif à la révision du plan d'affectation communal (PACom). Après l'assermentation de trois nouveaux membres, l'acceptation du plan d'affectation ainsi que la levée des oppositions, deux autres préavis sur une demande de crédit de CHF 40'720.- pour le remplacement de l'éclairage public et sur une demande de crédit de CHF 111'000.- pour la pose d'un collecteur d'eau claire à Bressonnaz-Dessous ont également été acceptés.

Yann Perret, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Trois personnes demandent à être assermentées ce qui porte l'effectif du Conseil général à 94. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les discussions autour du PACom ont pu commencer.

Le municipal en charge du PACom, Raphaël Lanfranchi, a rappelé quelques précisions sur la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et les mesures que le canton de Vaud a appliquées. Léo Vodoz, du bureau ABA Partenaires SA, a apporté quelques informations supplémentaires sur



© MGE 2019

les points qui doivent être votés et sur les levées d'oppositions. La lecture du rapport de la commission est faite en proposant à l'assemblée d'accepter le préavis municipal. Avant de passer au vote, deux opposants se refusent spontanément et la levée des oppositions est votée à bulletin secret. Le Conseil général a accepté de lever les oppositions à la majorité et la révision du plan d'affectation et de ses règlements est acceptée également à la majorité.

Pour suivre, le préavis en vue d'une demande de crédit de CHF 40'720.- pour le remplacement du système d'éclairage public est présenté. Le rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier fait part de son rapport en relevant la nécessité de procéder à ces travaux afin de réaliser des économies d'énergie

de près de 80 % avec l'adaptation de l'intensité lumineuse et de la télégestion. Après lecture du rapport de la commission des finances, le Conseil général a accepté d'accorder ce crédit à l'unanimité.

Le préavis pour une demande de crédit de CHF 111'000.- pour la pose d'un nouveau collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement à Bressonnaz-Dessous est aussi approuvé à la majorité. En effet, le municipal, Gary Cherpillod, explique qu'après plusieurs inondations dans les immeubles de Bressonnaz, il a été constaté que les conduites déjà en place ne sont pas suffisantes pour évacuer les eaux. Le canton prévoyant de rénover la route cantonale de Bressonnaz à Vulliens, la Municipalité s'est approchée du voyer pour profiter de l'opportu-

nité de ce chantier. Après des négociations, le canton est entré en matière et a remis un devis estimatif des travaux.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet, passe en revue les bâtiments communaux et annonce que les travaux du couvert de la grande salle commenceront en avril. Gary Cherpillod rappelle que la grippe aviaire sévit toujours et que les mesures sont en vigueur jusqu'au 30 avril. Du côté des sources, le niveau est bon et il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport à la sécheresse. Les forêts ont subi d'importants dégâts avec les tempêtes hivernales. Gaël Manigley communique les différents chantiers liés aux routes qui débiteront d'ici mi-mai. Raphaël Lanfranchi informe que la benne à verre avec le tri des couleurs est installée. Pour terminer, le syndic remercie l'assemblée pour avoir fait passer le PACom et est satisfait du résultat tout en comprenant la déception des propriétaires touchés par le dézouage.

En guise de conclusion, Yann Perret remercie chacun de la bonne tenue de la séance et donne rendez-vous au prochain conseil le 22 juin 2023.